



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Sécurité intérieure

**REÇU**

Par Christine Wirtgen, 10:28, 29/03/2021

A  
Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation

Luxembourg, le **29 -03- 2021**

**Objet : Question parlementaire n° 3809 du 9 mars 2021 de Madame la Députée Stéphanie Empain  
au sujet du « service psychologique de la Police grand-ducale »**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous  
rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,



Henri Kox

Adresse postale :  
B.P. 219  
L-2012 Luxembourg

Adresse bureaux :  
4, Place de l'Europe  
L-1499 Luxembourg

secretariat@msi.etat.lu  
Tél. (+352) 247-84659  
Fax (+352) 247-94678

[www.luxembourg.lu](http://www.luxembourg.lu)  
[www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu)

**Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Henri Kox à la question parlementaire n° 3809 du 9 mars 2021 de l'honorable Députée Stéphanie Empain au sujet du service psychologique de la Police-grand-ducale**

**Ad 1):**

Les membres du service psychologique de la Police grand-ducale assurent l'évaluation psychologique des candidats en tant qu'experts de la commission d'examen lors de l'épreuve spéciale. Ils procèdent à des tests psychotechniques, le cas échéant, des épreuves d'aptitude générale et de mises en situation et participent à l'entretien.

**Ad 2) :**

A ses débuts en 1997, le service psychologique était composé d'un psychologue, d'un policier et d'un gendarme. Depuis 2013, le service est composé de deux psychologues et d'un policier. Il est à noter qu'en 2020, une psychologue a également été engagée à la direction des ressources humaines pour renforcer le service santé et bien-être au travail.

**Ad 3) :**

Au vu de l'évolution conséquente de l'effectif de la Police Grand-Ducale dans les années à venir, le service psychologique sera renforcé dès cette année par un(e) psychologue supplémentaire.

**Ad 4) :**

Par sa mission de formation, le service psychologique dispense divers cours en formation de base (p. ex. cours de gestion de conflits, aide aux victimes) ainsi qu'en formation continue et spéciale (thèmes impliquant un volet psychologique).

En ce qui concerne le volet de la compétence interculturelle des agents, un cours obligatoire en formation de base est organisé en partenariat avec le centre d'éducation Interculturelle IKL. Cette même formation est également accessible en formation continue aux agents de police sur base du volontariat.

**Ad 5) :**

Par sa mission de prise en charge psychologique du personnel quant aux problèmes professionnels, personnels et familiaux, le service psychologique soutient l'intégrité du personnel de la Police grand-ducale, que ce soit à cause d'événements liés au travail comme des vécus potentiellement traumatisants, burnout et stress au travail ou que ce soit à cause de problèmes psychologiques personnels.

**Ad 6) :**

Le service psychologique est suffisamment connu de l'ensemble du personnel. Lors de la formation de base, tout policier entre en contact avec le service psychologique par les cours et la présentation du service. L'ensemble du personnel est à tout moment libre de contacter de sa propre initiative le service sous couvert du secret professionnel. Le service psychologique encourage également les collègues de travail et les chefs hiérarchiques à ne pas hésiter à le contacter s'ils constatent qu'un collègue de travail se trouve en souffrance psychique.

Finalement, par ses missions diverses au sein de la Police grand-ducale, le service psychologique est régulièrement en contact avec les agents, que ce soit pour des formations continues, l'appui opérationnel, des campagnes de sensibilisation qui concernent également la santé mentale ou des recherches psychosociales en milieu policier.